



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE**

**CONVENTION DE STAGE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LE LYCÉE HENRI  
SELLIER**

**N°2024-086**

Livry-Gargan, le 01 OCT. 2024

Le Maire de Livry-Gargan ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122  
22 et R1617-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2020-05-05 du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020  
concernant la délégation d'attribution au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du  
Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la volonté de la Commune d'accueillir des stagiaires dans le cadre de  
leur formation professionnelle ;

Considérant la nécessité de recourir au renfort de personnel pour l'accueil du  
public et des entreprises durant la manifestation « Forum 15-25 ans 2024 » ;

Considérant que le Lycée Henri Sellier de Livry-Gargan propose une filière  
Baccalauréat professionnel « Assistance à la Gestion des Organisations et de  
leurs Activités » (AGORA) ;

**DECIDE**

Article 1 : D'accueillir 8 stagiaires, inscrits en filière « Baccalauréat professionnel  
Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités »  
(AGORA) du Lycée Henri Sellier de Livry-Gargan, en stage  
professionnel le mercredi 25 septembre 2024, de 13h00 à 17h30, à  
l'occasion du Forum 15-25 ans,

Article 2 : De signer les conventions de stage afférentes,

Article 3 : La présente décision entre en vigueur à compter de sa signature,

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa  
publication ou sa notification aux intéressés, auprès de  
Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan, sis 3 place  
François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93891 Cedex) ;

- d'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés devant le Tribunal administratif de Montreuil sis 7 rue Catherine Puig, à Montreuil (93100). Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérécourse citoyen accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

7/11  
Pierre-Yves MARTIN  
Maire de Livry-Gargan  
Conseiller départemental

